



Consultations européennes des citoyens

CEC – Que peut faire l'Union européenne pour façonner notre avenir économique et social dans un monde globalisé ?

Depuis la création de l'UE après la deuxième guerre mondiale, un de ses principaux objectifs a toujours été « d'assurer le progrès économique et social » de ses Etats membres. Aujourd'hui, elle se concentre aussi sur les défis découlant de la mondialisation, car les économies nationales sont de plus en plus liées les unes aux autres par l'expansion du commerce mondial.

De nombreuses politiques communautaires visent à atteindre cet objectif :

- Le marché unique, qui a été créé pour que les citoyens et les entreprises puissent bénéficier d'un vaste marché sans barrières nationales. Il inclut des politiques spécifiques pour les secteurs clés et une approche commune du commerce avec le reste du monde.
- L'Union économique et monétaire a supprimé un obstacle intérieur supplémentaire pour les pays qui ont adopté l'euro à la place de leurs monnaies nationales ;
- Stimuler la capacité de l'Europe à produire des biens et services innovants est considéré comme essentiel pour l'aider à faire concurrence aux pays tiers ;
- Les politiques sociales de l'UE sont conçues pour favoriser les taux d'emploi et veiller à ce que les personnes pauvres et défavorisées participent pleinement à la société.
- La politique régionale vise à rendre toutes les régions de l'UE plus prospères et à amoindrir l'écart entre les régions les plus riches et les plus pauvres de l'Europe.
- Une évolution vers une politique d'immigration européenne commune peut avoir un impact significatif sur le marché de l'emploi.
- « L'agenda de Lisbonne » vise à stimuler la compétitivité européenne, la croissance économique et l'emploi par le biais d'un éventail d'outils politiques, dont ceux mentionnés ci-dessus.

Ces politiques peuvent donc exercer une incidence directe sur notre avenir économique et social. La responsabilité de l'élaboration de la politique dans ces domaines est partagée entre l'UE et les Etats membres individuels : l'UE dispose de pouvoirs importants dans certains domaines et relativement limités dans d'autres, comme expliqué ci-dessous.

Le marché unique

Le marché unique européen est une zone dans laquelle les personnes, biens, services et capitaux peuvent, du moins en théorie, circuler librement entre les Etats membres puisque la plupart des obstacles au commerce entre les pays de l'UE ont été éliminés et

que les 27 réglementations nationales ont été remplacées par une seule, valable à travers toute l'Europe. Cela facilite les affaires, la vie, le travail et les achats partout au sein de l'UE.

Le marché unique est basé sur « quatre libertés » établies dans le traité fondateur de l'UE :

Libre circulation des marchandises : En principe, les produits provenant d'un pays membre de l'UE peuvent être vendus partout dans l'Union, ce qui permet aux consommateurs de rechercher la meilleure affaire et aux entreprises de bénéficier d'un énorme marché de consommateurs potentiels. Des restrictions ne sont permises que dans des circonstances exceptionnelles (pour raisons de santé publique et de protection du consommateur ou de l'environnement).

Libre circulation des services: Ici aussi, en principe, les entreprises et les individus installés dans l'UE doivent pouvoir fournir des services dans toute l'Union. Toutefois, et bien que certains services qui étaient sous la coupe de sociétés nationales aient été ouverts à la concurrence extérieure (par exemple les télécommunications et les voyages aériens), il reste de nombreuses exceptions pour lesquelles ce principe ne s'applique pas entièrement (par exemple dans les services publics et l'énergie). Une loi communautaire destinée à ouvrir le secteur des services à la concurrence existe depuis 2006 et doit entrer en vigueur en 2009.

Libre circulation des capitaux: En principe, il ne devrait pas exister d'obstacles à l'investissement au sein de l'UE. Ses citoyens peuvent à présent effectuer la plupart des opérations financières à l'étranger, mais la majorité des règles régissant leurs droits sont encore définies au niveau des gouvernements nationaux.

Libre circulation des personnes: En principe, les citoyens de l'UE peuvent résider et travailler partout dans l'UE et doivent être traités de la même façon que les ressortissants de leur pays d'accueil. Certains Etats membres ont néanmoins imposé des restrictions temporaires à ce droit pour les citoyens des pays de l'Europe centrale et orientale qui ont adhéré à l'UE en 2004 et en 2007.

Outre les « quatre libertés », l'UE dispose également de politiques sur la concurrence, l'environnement des entreprises et la protection des consommateurs au sein du marché unique :

Politique de concurrence: La Commission européenne agit en tant que « juge » pour vérifier que toutes les entreprises en activité dans l'UE soient soumises aux mêmes règles. Pour y parvenir, elle interdit les ententes entre entreprises; elle empêche les grandes sociétés qui dominent certains marchés spécifiques d'abuser de leur puissance (en pratiquant des prix excessifs, par exemple) ; elle réglemente les fusions et acquisitions d'entreprises pour assurer une concurrence équitable ; et elle contrôle la façon dont les gouvernements subsidient les entreprises en déclin pour vérifier qu'il ne leur octroie pas un avantage injuste par rapport à leurs concurrentes.

Environnement favorable aux entreprises: L'UE tend à harmoniser le droit communautaire des sociétés, la comptabilité et le contrôle des comptes, pour que les entreprises en activité dans plusieurs Etats membres ne doivent pas se conformer à différentes législations nationales. (Se reporter également à la section concernant la politique industrielle ci-dessous.)

Protection du consommateur : L'UE a établi des lois donnant aux consommateurs les mêmes droits quelque soit le lieu de l'UE où ils effectuent leurs achats. Ces droits

comprennent des règles d'étiquetage des denrées alimentaires, qui stipulent quelles informations doivent être mentionnées aux consommateurs sur les produits qu'ils achètent, des normes de sécurité minimales et des lois qui rendent illégales les pratiques commerciales « injustes » et garantissent que les consommateurs puissent obtenir réparation pour les produits ou services défectueux achetés au sein de l'UE.

En général, l'UE a la responsabilité de tout ce qui concerne le marché unique. Il appartient également à la Commission européenne de s'assurer que les Etats membres respectent les règles qu'ils ont adoptées au niveau communautaire. Toute nouvelle législation dans ce domaine est proposée par la Commission et la décision est prise conjointement par le Conseil des ministres (vote à la majorité qualifiée) et le Parlement européen.

L'Union économique et monétaire et l'euro

La monnaie unique européenne – l'euro – a été lancée en 1999. Quinze pays de l'UE sont actuellement membres de la zone euro, et la Slovaquie doit les rejoindre en janvier 2009.

Si un pays souhaite remplacer sa monnaie nationale par l'euro, il doit respecter certaines conditions relatives à son taux d'inflation, ses finances publiques, ses taux d'intérêt et la stabilité de son taux de change.

Les Etats membres de l'UE sont censés rallier la zone euro dès qu'ils remplissent ces conditions, à l'exception de trois pays. Le Danemark et le Royaume-Uni ont le droit de demeurer hors de la zone euro pendant une période indéterminée. La Suède a également décidé de ne pas en faire partie.

Une fois qu'un pays adhère à la zone euro, il cède le droit de fixer les taux d'intérêt à la Banque centrale européenne, dont la tâche principale consiste à « maintenir les prix stables », c'est-à-dire à contrôler l'inflation. Les pays de la zone euro sont également censés maintenir des finances publiques saines par un accord connu sous le nom de « pacte de stabilité et de croissance ».

La Banque centrale européenne indépendante gère la politique monétaire et fixe les taux d'intérêt pour toute la zone euro. L'Eurogroupe, composé des ministres des finances des pays de la zone euro, coordonne la politique économique de cette même zone. Le Conseil "Affaires économiques et financières" de l'UE (composé des ministres de tous les Etats membres de l'UE) discute la politique économique de l'UE27, mais ne prend généralement pas de décisions contraignantes dans ce domaine.

Politiques sectorielles : agriculture, industrie, énergie

Agriculture

La politique agricole commune (PAC) remonte aux origines de l'UE, lorsque les pénuries alimentaires représentaient une réelle préoccupation, et vise à garantir un revenu suffisant aux agriculteurs afin qu'ils continuent à répondre aux besoins alimentaires de la

population européenne. Sa part du budget global de l'UE est passée d'environ la moitié en 1992 à environ un tiers aujourd'hui et, bien qu'elle soutienne toujours financièrement le revenu des agriculteurs, elle veille davantage à rendre l'activité agricole européenne plus compétitive, en servant l'intérêt public (en protégeant l'environnement, par exemple) et en réduisant la dépendance des zones rurales à l'agriculture comme source d'emplois et de revenus.

Industrie

L'industrie représente environ un cinquième du PIB de l'UE et 73% de ses exportations. La Commission européenne a identifié les principaux défis auxquels les industries doivent faire face aujourd'hui : la mondialisation, les développements technologiques et le changement climatique. La politique industrielle de l'UE vise à générer un environnement favorable aux entreprises en protégeant les droits de propriété intellectuelle (DPI), en aidant l'industrie à rester concurrentielle, en lui offrant l'accès aux marchés internationaux, en simplifiant la législation lorsque c'est possible, et en réduisant la charge administrative des entreprises.

Energie

La politique énergétique ne concerne pas seulement l'industrie énergétique elle-même, mais aussi l'impact de notre utilisation de l'énergie sur le climat mondial et l'incidence des prix de l'énergie sur l'économie européenne. Des inquiétudes quant à la sécurité de notre approvisionnement énergétique se font également le jour, étant donnée la dépendance de l'UE à l'énergie importée pour satisfaire 50% de ses besoins. Pour lutter contre le réchauffement planétaire, l'UE a défini trois cibles clés à atteindre d'ici 2020 : la réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre, l'augmentation de la part des énergies renouvelables que nous utilisons de 20%, et l'accroissement de l'efficacité énergétique de 20%. Pour atteindre ces objectifs, l'UE finance également des projets d'énergies renouvelables et la production de biocarburant, et a présenté un projet destiné à aider les entreprises à participer à la lutte contre le changement climatique. Elle propose également d'ouvrir les marchés de l'énergie à une concurrence élargie pour encourager les entreprises à devenir plus efficaces et offrir le meilleur prix au consommateur.

Les budgets de l'UE, y compris les décisions concernant les sommes à allouer à des domaines spécifiques comme l'agriculture, doivent être adoptés à l'unanimité par tous les Etats membres.

Innovation

L'innovation est considérée comme un facteur clé permettant de rendre les économies européennes plus compétitives, en termes de contribution à la croissance économique, de création d'emplois et de qualité de vie, d'aide pour relever des défis sociaux comme la pauvreté, la santé et les dommages écologiques. L'UE s'est fixée comme objectif d'augmenter le pourcentage du produit intérieur brut de l'Union consacré à la recherche et au développement par ses Etats membres de moins de 1,9% actuellement à 3% d'ici 2010. L'UE finance également la recherche directement par le biais de son programme-cadre de recherche.

L'UE vise à promouvoir l'innovation par le biais d'orientations stratégiques, d'indicateurs, de l'établissement de normes destinées à mesurer la performance (étalonnage) et en encourageant les Etats membres à s'informer mutuellement quant aux initiatives fructueuses (partage des « bonnes pratiques »), plutôt que par une législation à caractère contraignant.

Commerce extérieur

L'UE est le plus grand négociant du monde. Elle représente près d'un cinquième des importations et exportations mondiales. Les marchandises pouvant être commercialisées librement au sein du marché unique, l'UE doit avoir une politique commune pour les biens entrant sur son territoire. En général, l'UE soutient un système mondial de libre échange et des règles internationales négociées collectivement entre tous les pays.

C'est à la Commission européenne qu'il appartient de négocier les accords de commerce internationaux – en définissant les conditions dans lesquelles les marchandises peuvent être achetées et vendues – au nom des Etats membres de l'UE. Elle s'acquitte de cette tâche sur base d'un mandat des gouvernements nationaux et les projets d'accords qu'elle rédige sont soumis à leur approbation finale.

Marché du travail et politique sociale

La plupart des politiques relatives au marché du travail et des politiques sociales (comme par exemple les allocations de chômage, soins de santé et retraites) sont du ressort des Etats membres. Mais l'UE joue également un rôle dans deux domaines principaux : l'agenda social et la Stratégie européenne pour l'emploi.

L'agenda social vise à garantir que la croissance économique européenne profite à tout un chacun dans la société et que les travailleurs bénéficient des mêmes normes de base partout où ils travaillent dans l'Union. Le point de mire en est le lieu de travail, avec des lois communautaires régissant, par exemple, la représentation des travailleurs, l'organisation du temps de travail, la santé et la sécurité au travail, les conditions de travail des travailleurs temporaires, la libre circulation des travailleurs et le droit à l'égalité de traitement. Il a aussi pour objet de favoriser le dialogue social (impliquant les représentants des employeurs et des travailleurs dans des décisions économiques) et la responsabilité sociale des entreprises (en encourageant les entreprises à agir d'une manière qui profite à l'ensemble de la société).

La Stratégie européenne pour l'emploi (SEE) vise à promouvoir la création d'emplois ainsi que des réformes du marché du travail. Les objectifs, priorités et cibles sont fixés de commun accord au niveau de l'UE, et les gouvernements nationaux coordonnent ensuite leurs efforts pour promouvoir l'emploi. Le concept de « flexicurité » est actuellement en ligne de mire – combinant des marchés du travail flexibles dans lesquels il est relativement aisé pour les employeurs d'embaucher ou de renvoyer des travailleurs avec une sécurité de revenus assurée par des niveaux élevés d'allocations de chômage et de formation pour les aider à trouver d'autres emplois. L'UE prévoit également le financement de projets conçus pour stimuler la création d'emplois et fournir des

formations axées sur les compétences, ainsi que de petites sommes d'argent pour aider les travailleurs frappés par la mondialisation.

L'UE veut augmenter le taux d'emploi (c'est-à-dire le pourcentage de personnes en âge de travailler ayant effectivement un emploi) de 66% actuellement à 70%, comme stipulé dans l'agenda de Lisbonne (voir ci-dessous).

Certaines parties de l'agenda social sont du ressort de l'UE qui a pour mission de s'assurer que les entreprises opérant au sein du marché unique respectent toutes les mêmes règles. Dans d'autres domaines, l'UE coordonne les actions nationales par le biais d'orientations stratégiques et d'indicateurs, étalonnant et partageant les « bonnes pratiques ».

Politique régionale

Même si l'UE est l'une des régions les plus riches du monde, il y a des écarts de revenus et de possibilités entre ses différentes régions. La politique régionale transfère les ressources des régions riches aux régions les plus pauvres d'Europe par le biais des institutions européennes, et favorise l'intégration et le développement économiques. La politique régionale représente 35,7% des dépenses totales de l'UE.

Environ quatre cinquièmes sont attribués aux régions les plus pauvres de l'UE, un sixième à d'autres régions en difficultés, et une petite part est consacrée à l'amélioration de la coopération entre les régions. La priorité est donnée à la promotion de la recherche, de l'innovation, de la protection de l'environnement, à la prévention des risques et à l'investissement dans les infrastructures (comme les transports) et une moindre part est attribuée à la formation.

Les questions de budget, y compris celles qui concernent les dépenses en matière de politique régionale, doivent être tranchées à l'unanimité par tous les Etats membres. Une fois ces budgets alloués, il appartient à la Commission européenne de les distribuer et de contrôler leur utilisation.

Immigration

Le taux de natalité plus faible et l'espérance de vie plus longue en Europe impliquent que l'âge moyen de la population de l'UE augmente progressivement. Les faibles taux de natalité signifient également que la taille globale de la population européenne devrait chuter de 495 millions à l'heure actuelle à 472 millions d'ici 2050. Il est donc probable qu'une pénurie croissante de travailleurs se fera sentir face aux besoins de l'UE, notamment dans certains secteurs nécessitant des compétences spécifiques. Cette question a entraîné un débat destiné à déterminer si une augmentation de l'immigration pouvait être utilisée pour combler ces manques.

En 1999, les Etats membres avaient convenu de coordonner leurs politiques nationales sur l'immigration légale au niveau communautaire, dans le but de créer un régime unique pour tous les migrants entrant dans l'Union. L'évolution a été lente, mais en 2005, la Commission européenne a proposé un programme d'action relatif à la migration

économique afin de créer certaines normes communes pour différentes catégories de travailleurs migrants.

De même qu'un cadre élémentaire de droits pour tous les travailleurs migrants, l'UE crée des règles communes pour l'entrée et la résidence de certaines catégories de migrants, y compris les travailleurs hautement qualifiés (via le système de « carte bleue »), les travailleurs saisonniers et les stagiaires rémunérés. Elle a aussi introduit une législation pour faciliter la circulation des chercheurs internationaux et des étudiants dans l'UE.

Les possibilités d'action de l'UE dans ce domaine sont limitées, et toutes les propositions relatives à l'immigration légale doivent être adoptées à l'unanimité par les Etats membres. Le Parlement européen peut être consulté sur les propositions de lois, mais son avis n'a pas de caractère contraignant. Les gouvernements nationaux ont tout contrôle sur les questions telles que l'octroi du travail et les permis de résidence, ainsi que sur l'établissement de limites au nombre des différentes catégories de travailleurs migrants qu'ils admettent. Il importe de faire remarquer que la politique d'immigration de l'UE ne comprend que des politiques relatives aux citoyens des pays tiers. Les citoyens de l'UE ont le droit de travailler et de résider où bon leur semble dans l'Union.

Compétitivité, croissance et emploi : l'agenda de Lisbonne

Lors d'une réunion à Lisbonne en mars 2000, les dirigeants européens ont décidé qu'il fallait en faire plus pour moderniser les économies européennes et rendre les entreprises de l'UE plus compétitives dans l'économie mondiale. L'agenda de Lisbonne (ainsi qu'il a été désigné par la suite) vise à faire de l'UE « l'économie de la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive du monde », avec une capacité de croissance économique durable offrant plus d'emplois de meilleure qualité, une cohésion sociale accrue et respectant l'environnement, d'ici 2010.

Cette stratégie a été relancée en 2005, et s'articule plus spécifiquement autour de la croissance et l'emploi. L'UE espère atteindre ses objectifs par le biais de l'élaboration de plans d'action nationaux et en demandant aux responsables politiques nationaux de rendre publiquement compte de leurs échecs et succès.

Quelques éléments clés de l'agenda de Lisbonne :

- stimuler l'innovation et les dépenses en matière de recherche et de développement ;
- rendre l'économie plus écologique ;
- créer un environnement commercial plus dynamique ;
- investir dans l'humain.

Il est également lié à de nombreuses autres politiques communautaires exposées à grands traits dans ce document.

C'est principalement aux Etats membres qu'il incombe d'atteindre les objectifs de l'agenda de Lisbonne. L'UE travaille à favoriser le progrès au moyen d'orientations stratégiques, d'indicateurs, d'étalonnage et en partageant les bonnes pratiques, plutôt

que par le biais d'une législation contraignante. Les pays considérés comme sous performants peuvent être « distingués et fustigés », et les autres Etats membres peuvent les mettre sous pression pour qu'ils s'améliorent.